

1223, par lequel Berlio de Montferrant concède à l'abbaye de Saint-Sulpice des droits de pâturage sur la montagne de Planafey, démontre l'ancienneté de cette famille, dont une branche possédait le fief de Château-Gaillard, non loin du confluent de l'Albarine et de la rivière d'Ain.

La famille des Rossillon, vassale des comtes de Savoie, était sorti de Rossillon, et en avait pris le nom, suivant un usage assez fréquent de ce temps-là, comme les d'Arloz et les Seyssel en sont un exemple. Pour prix de leurs services militaires, ils reçurent les seigneuries de la Bâtie et de Beauretour, et devinrent ainsi, au commencement du XIV^e siècle, l'une des familles considérables du Bugey.

LES DAUPHINS DE VIENNOIS.

Guichenon rapporte qu'en 1269, Philippe, comte de Savoie, reçut l'hommage du dauphin de Viennois pour les seigneuries de l'Huis et de Saint-Sorlin (1). Cette assertion de l'historiographe de la maison de Savoie est dénuée de fondement. Il est constant qu'au XIII^e siècle ces fiefs n'étaient pas mouvants des comtes de Savoie, et que leur autorité dans la vallée du Rhône n'avait pas dépassé les limites du mandement de Cordon. Nous avons vu, en effet, les sires de la Tour-du-Pin, avant d'être dauphins de Viennois, posséder la seigneurie de l'Huis, et opprimer le prieuré d'Innimont ; recevoir ensuite, par alliance, des Coligny, la grande seigneurie de Saint-Sorlin ; octroyer à leurs bourgs du Bas-Bugey des franchises remarquables ; nous les verrons bientôt soutenir contre les comtes de Savoie une lutte longue et vigoureuse, pour y maintenir leur domination, sans que jamais, dans les divers traités qui

(1) *Hist. de Savoie*, page 295. Gacon, historien de la Bresse, s'étonne avec raison de cet hommage.